

## Elections 1976

Nous rappelons que seuls les adhérents qui auront acquitté leur cotisation 1976 auront le droit de voter.

Les candidatures doivent être adressées aux présidents des groupes et sections.

## Le Conseil de la FIAB à Oslo

La 41<sup>e</sup> session du Conseil général de la FIAB s'est tenue à Oslo du 11 au 16 août 1975. La délégation française était composée de 15 personnes représentant les différentes catégories de bibliothèques. Exceptionnellement, cette année, le Congrès était consacré à la discussion des projets de nouveaux statuts de la Fédération, présentés dans des documents de travail étudiés au préalable par chaque association.

Cette réforme, envisagée depuis de nombreuses années exprime la volonté et le besoin de modifier par une nouvelle répartition des votes les droits et les responsabilités des différents types de membres. D'autre part, il était prévu également de transformer les commissions, sections et groupes existants en « divisions » regroupant les différents types de bibliothèques et reflétant les diverses fonctions.

Deux sujets furent particulièrement discutés : les commissions nationales de vote et les divisions.

1) Faut-il appliquer le principe «-1 pays, 1 vote » proposition du projet de statut que l'on trouve dans la plupart des organisations intergouvernementales mais qui menace de donner un caractère politique à la Fédération ou bien est-il possible d'attribuer à chaque commission nationale de vote un nombre égal de voix, qui permette à la fois d'assurer l'égalité de tous les pays et, dans chaque pays, à toutes les opinions professionnelles de se manifester (position française).

2) Le nombre, la qualité, les activités des Divisions par types de bibliothèques et des Groupes de travail par fonctions proposés dans le projet de statuts, ainsi que leurs rapports, hiérarchiques ou non, n'ont pas satisfait la majorité des membres présents.

Les discussions ont été souvent très vives, en particulier lors de la séance de clôture. Une tendance générale ne s'étant pas spontanément dégagée, le Bureau exécutif a été chargé de rédiger avec l'aide d'un expert de droit international, un nouveau projet de statuts qui sera discuté en 1976 à Lausanne, non plus par le Conseil général mais par le Comité consultatif. Le dernier projet de statuts sera de nouveau soumis à l'examen des associations au cours de l'année.

Le Congrès de Lausanne sera donc, de nouveau, consacré aux activités professionnelles, sur un thème qui reste à définir.